

## Enième rafistolage de la grille des contractuels... A quand de vraies négociations salariales au CMN ?



Lors du comité technique du 11 février, la direction nous a présenté un point pour information portant sur la revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et sur la mesure « technique » de rattrapage qu'elle mettra en œuvre pour éviter que le bas de la grille des contractuels ne se retrouve en dessous du SMIC.

Ainsi, après la mirifique revalorisation du SMIC de 0,99% portant celui-ci à 1554,58€ bruts mensuels, l'échelon de base de la grille des contractuels se retrouve sous le SMIC... Le CMN propose donc que soit voté au prochain conseil d'administration le relèvement du 3<sup>ème</sup> échelon de la grille du groupe 1 de l'indice 329 à l'indice 332, **fixant le minimum CMN à 1555,76€ bruts soit un peu plus de 14€ bruts d'augmentation et 1,18€ au-dessus du SMIC...**

Encore une mesurette technique, après la disparition des deux premiers échelons de la grille et les relèvements au coup par coup de l'échelon de début de carrière... Illustration de l'indigence de la grille salariale au CMN.

**Ouvrir des négociations salariales : c'est maintenant qu'il faut s'y mettre!**

Cet épisode n'est qu'une énième illustration de la nécessité de rouvrir des négociations sur les grilles salariales du CMN. Nous subissons cette situation depuis 2011, après le fiasco de la (non) négociation du cadre de gestion et de la grille des contractuels de l'ère Lemesle. **Pourtant, la renégociation du cadre de gestion et des grilles faisait partie de la lettre de mission du président Belaval lors de sa nomination en 2012 !** Et ce n'est pas faute pour la CGT CMN de l'avoir demandée à corps et à cris depuis 2011.

**A l'heure où plusieurs établissements du ministère de la Culture, et le ministère lui-même, ouvrent des négociations sur les grilles de leurs contractuels (2022 approche...), ce qui concerne tout de même plus de 5000 agents du ministère, qu'attend le CMN pour enfin ouvrir ce chantier urgent ?** D'ailleurs, la très libérale Cour des comptes épingle l'établissement, dans son pré-rapport, pour ses grilles trop basses (!) provoquant un turn-over important chez les ingénieurs, cadres et techniciens et un manque d'attractivité de l'établissement.

**Le constat est clair : il faut revoir l'intégralité des grilles du sol au plafond, pour la justice sociale, pour la dignité des personnels et pour la viabilité de l'établissement et du service public culturel.**

**Il est plus que temps de renégocier les grilles :  
2021 doit être une année de mobilisation pour les salaires au CMN.  
La CGT CMN sera au rendez-vous avec les agents.**

### Et les titulaires dans tout ça ?

Les grilles des agents titulaires sont impactées de la même manière par la hausse du SMIC et l'indigence des grilles de rémunération. Ainsi les 2 premiers échelons de la grille des C1 se retrouvent sous le SMIC.

Cependant, si un agent titulaire perçoit un salaire inférieur au SMIC, il doit être compensé par une indemnité différentielle afin de lui assurer une rémunération brute mensuelle au moins égale au Smic brut.

La CGT CMN, avec la CGT Culture et la CGT Fonction publique, porte le combat pour la revalorisation des grilles indiciaires et l'augmentation du point d'indice gelé depuis 10 ans. Avec notamment la campagne actuelle pour les 10%.

Nous portons également la lutte pour l'augmentation des régimes indemnitaires et pour l'égalité de traitement. Nous demandons la création d'une commission sur les régimes indemnitaires au CMN et la neutralisation du CIA.

Nous luttons également pour une augmentation significative des taux de promotions des agents titulaires.

Paris, le 18 février 2021.